



## **DEMANDE DE PROPOSITION AMENDEMENT NO. 001**

**Demande de Proposition Amendement no. 001 est élevée pour les raisons suivantes: Questions et réponses.**

### **Question 1:**

La couronne peut-elle clarifier si ces 18 appareils représentent une nouvelle installation de technologie ou sont-ils nécessaires pour remplacer les appareils qui sont déjà sur site?

### **Réponse 1:**

L'intention est que les nouvelles machines entrantes remplacent les machines sortantes, déjà sur site.

### **Question 2:**

Si les appareils nécessaires dans le RFP sont pour les appareils de remplacement pour les installations actuelles, la couronne peut-elle confirmer le titulaire actuel du contrat?

### **Réponse 2:**

Non, comme les titulaires de contrat pour les machines sortantes n'affectent pas la sollicitation actuelle, le Canada voit aucun avantage à liste les titulaire actuel du contrat. C'est l'intention d'attribuer un nouveau contrat.

**TOUTES LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DE LA DEMANDE DE PROPOSITION RESTE INCHANGÉS.**